



VILLE DE SION

MISE AU CONCOURS

Dans le cadre de l'augmentation de l'effectif de son service de la sécurité publique, la Ville de Sion met au concours plusieurs postes de

- **ambulanciers ou ambulancières ES**
 - **techniciens ambulanciers ou techniciennes ambulancières**
- taux d'activité 100%**

auprès du service de la sécurité publique, section ambulances.

Missions principales

De manière générale, le titulaire aura pour tâches essentielles :

- assurer les interventions d'urgence en tous genres dans le secteur d'engagement, soit la région du Valais central, ainsi que les transferts de patients dans le même secteur et vers d'autres hôpitaux;
- exécuter les algorithmes médico-délégués;
- entretenir le matériel médical et les véhicules de services;
- assumer les diverses tâches administratives;
- pourvoir à sa formation continue et celle du personnel.

Conditions d'engagement

- être en possession du diplôme d'ambulancier ES, du certificat/brevet de technicien ambulancier ou d'une formation jugée équivalente;
- une formation PHTLS et/ou AMLS et/ou ALS serait un atout;
- posséder le permis de conduire catégorie C1-D1 code ambulance 121 ou 122;
- avoir des connaissances de base en informatique;
- jouir d'une bonne santé et d'une bonne réputation;
- faire preuve de souplesse sur le plan des horaires de travail;
- être de langue maternelle française, la connaissance d'une autre langue serait un atout.

Entrée en fonctions : à convenir.

Traitement

Les renseignements relatifs au descriptif de fonction et au traitement peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Sermier, chef du service de la sécurité publique, tél. 027 324 15 11, ou auprès de M. Stéphane Witschard, responsable des ambulances, tél. 027 324 15 32.

Les offres avec curriculum vitæ photo, références et certificats doivent être adressées avec la mention sur l'enveloppe « ambulanciers » à : Ville de Sion, secrétariat municipal, Hôtel de Ville, rue du Grand-Pont 12, CP 2272, 1950 Sion 2, **jusqu'au 3 avril 2015**.

Toute offre remise hors délai sera écartée, la date du timbre postal faisant foi.